

Chômage faible pour les diplômés de licence pro

Dans un contexte d'amélioration de la conjoncture nationale, les diplômés de licence professionnelle 2013 accèdent plus rapidement à l'emploi que leurs aînés, leur taux de chômage est particulièrement faible trente mois après l'obtention du diplôme. Et leurs conditions d'emplois sont stables par rapport à la précédente promotion. Toutefois, les premiers pas dans la vie active, étroitement liés à leur domaine de formation, influencent leur évolution de carrière.

Faible de taux de chômage

Trente mois après l'obtention d'une licence professionnelle en 2013, le taux de chômage des diplômés est de 7 %, soit le niveau le plus faible depuis cinq promotions. Autre signe de reprise, la poursuite d'études immédiate après le diplôme est également en baisse (33 %) tout comme le temps d'accès au premier emploi (3,3 mois). Cette amélioration fait écho à la conjoncture économique nationale plus favorable au dernier trimestre 2015 (DARES, 2016).

De plus, les conditions d'emploi des diplômés de licence professionnelle restent relativement stables. Ainsi, 78 % des diplômés en emploi ont signé des contrats stables (CDI ou fonctionnaires). Si leur part semble en baisse (- 3 points par rapport à la promotion précédente) c'est en raison de l'augmentation de l'emploi non salarié. En effet, 7 % des diplômés ont créé leur activité (+ 3 points), ceci s'explique par la nouvelle licence professionnelle *Développement et protection du patrimoine culturel - Guide conférencier*, dont les débouchés sont principalement des emplois non salariés. Parmi les salariés en contrat à durée limitée, un peu moins de la moitié est en situation précaire (CDD de 6 mois ou moins, intérim, vacations horaires). Au total, 8 % des diplômés en emploi sont en emplois précaires.

Les deux-tiers occupent des emplois relevant de la catégorie de professions intermédiaires¹ et 14 % de celle des cadres et professions intellectuelles supérieures ; ces taux sont stables par rapport à l'an dernier. Le salaire net mensuel moyen au moment de l'enquête a légèrement augmenté (+ 42 €) et s'élève à 1 942 € pour les salariés à temps complet. En revanche, le salaire à l'embauche n'a pas évolué, tout comme les conditions d'emplois sur le premier poste : 62 % avaient signé des contrats à durée indéterminée, et les fonctions des trois quarts des diplômés en emplois relevaient des PCS de cadres et professions intellectuelles supérieures ou des professions intermédiaires.

Condition d'insertion des diplômés de licence professionnelle

	Diplômés 2012	Diplômés 2013
Effectifs	1 040	1 059
Taux de poursuite d'études (%)	35	33
Temps d'accès à l'emploi (mois)	3,5	3,3
Taux de chômage à 30 mois	10	7
Conditions d'emploi 30 mois après le diplôme		
Part d'emploi stable (%)	81	78
Part des PCS* cadres (%)	15	14
Part des PCS* professions intermédiaires (%)	68	67
Salaire net moyen (en euros)**	1900	1942
Conditions d'emploi pour le premier emploi		
Part d'emploi stable (%)	61	62
Part des PCS* cadres (%)	15	12
Part des PCS* professions intermédiaires (%)	63	64
Salaire à l'embauche (en euros)**	1523	1532

* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

** Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle, UPEM, 2015 et 2016

¹ Selon la nomenclature de professions et catégories sociales (PCS) de l'INSEE

Des emplois dans le secteur privé

La grande majorité des diplômés travaille en entreprise, du secteur privé (85 %). Ils sont aussi nombreux à occuper des emplois dans le secteur associatif que dans la Fonction publique (6 %). Or, dans ces deux secteurs, les emplois sont moins souvent stables (59 % contre 88 % en entreprise) et les salaires y sont plus faibles (1 636 € contre 1 984 € en moyenne).

Ainsi s'explique en partie les différences de conditions d'emploi

selon les domaines : les licences professionnelles du domaine *Sciences humaines et sociales* conduisent plus fréquemment à une insertion dans la Fonction publique ou le secteur associatif, d'où des emplois souvent moins stables et moins bien rémunérés. C'est également dans ce domaine que les créateurs sont les plus nombreux (21 %). A l'inverse, les diplômés du domaine *Sciences, technologies, santé* se distinguent par les conditions d'emplois les plus favorables.

Insertion des diplômés de licence professionnelle selon le domaine de formation

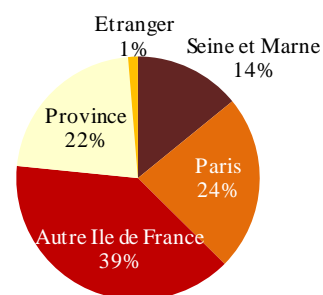
	Sciences, technologies, santé	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Ensemble
Effectifs d'actifs	269	276	109	654
Taux de chômage (%)	6	7	8	7
Temps d'accès à l'emploi (en mois)	3,2	3,3	3,2	3,3
Part des emplois stables (%)	89	79	51	78
Part des PCS* cadres et PI (%)	94	75	66	81
Salaire net moyen à l'embauche**	1 615 €	1 464 €	1 492 €	1 532 €
Salaire net moyen à trente mois**	2 026 €	1 887 €	1 846 €	1 942 €

Source : Enquête Insertion des diplômés de Licence professionnelle en 2013, UPEM, 2016

Des emplois en Ile-de-France

Un peu plus des trois quarts des diplômés travaillent en Ile-de-France. Cependant les diplômés ayant un emploi à Paris sont aussi nombreux que ceux dont l'employeur est en province. Seuls 14 % des emplois se situent en Seine-et-Marne. Toutefois, le lieu d'emploi est lié à l'origine géographique des diplômés, appréhendée par le département d'obtention du bac. Ainsi, 39 % des Seine-et-Marnais travaillent dans le département (contre 10 % des autres franciliens et 4 % des provinciaux). D'une manière plus générale, les Franciliens travaillent quasiment tous en Ile-de-France (94 %). Et la moitié des diplômés originaires de province sont retournés en province, et plus précisément dans leur département d'origine pour un quart des provinciaux.

77% des diplômés travaillent en Ile-de-France



Source : Enquête Insertion des diplômés de LP en 2013, UPEM, 2016

Meilleure insertion des apprentis

Les apprentis durant leur licence professionnelle s'insèrent plus rapidement que leurs camarades de formation initiale classique (en moyenne 2,9 mois contre 4,4 mois) notamment parce qu'ils ont plus souvent été recrutés dans leur entreprise de formation (47 % contre 22 %). Ils sont moins souvent en recherche d'emploi trente mois après l'obtention de leur diplôme (5 % contre 20 %) et leurs conditions sont également plus favorables : ils sont mieux rémunérés (+ 193 € en moyenne) et plus souvent sur des emplois à durée indéterminée (84 % contre 67 %).

L'insertion des diplômés en contrat de professionnalisation est très proche de celle des apprentis. En revanche celle des autres diplômés de formation continue est atypique : leur parcours relève plus de l'évolution de carrière que de l'insertion professionnelle. Ainsi, 30 % occupent toujours l'emploi qu'ils avaient avant la licence professionnelle. Leurs salaires sont plus élevés que ceux des autres diplômés (+ 693 € en moyenne) puisqu'ils ont plus d'expérience. Ils sont également plus souvent créateurs (un quart d'entre eux).

Méthodologie

Cette étude s'intéresse au parcours et à l'insertion des diplômés de licence professionnelle en 2013. Tous les diplômés sont concernés, quel que soit leur régime d'inscription. Néanmoins, les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le cadre d'un partenariat avec un établissement étranger (116 étudiants) ont été exclus du champ de l'étude.

Cette étude porte sur 1366 diplômés. Dans la mesure où nous faisons l'hypothèse que l'insertion dépend du dernier diplôme obtenu, le parcours de 4,5 % d'entre eux (61 personnes) a été reconstitué à partir des bases administratives et pédagogiques de l'établissement (Apogée) : 58 ont validé un master à l'UPEM dans la continuité de leur licence professionnelle, 1 personne a obtenu une autre licence professionnelle et 2 personnes se sont inscrites trois années consécutives en formation d'ingénieur. Les autres diplômés ont été contactés par téléphone, et secondairement par mail, pour compléter un questionnaire. Au final, 77 % ont répondu à l'enquête. Les taux de réponse varient de 71 % en Droit, économie gestion à 83 % en Sciences, technologie, santé.

Au total, le parcours de 78 % des diplômés a pu être reconstitué. L'analyse de l'insertion professionnelle concerne les diplômés actifs ayant pour diplôme le plus élevé la licence professionnelle obtenue en 2013, soit 665 personnes. Parmi elles, 51 personnes se sont inscrites dans une formation non sanctionnée par l'obtention d'un diplôme après leur licence professionnelle.

Des processus d'insertion différenciés

Un tiers des diplômés en formation initiale (apprentis compris) ont choisi de différer leur insertion professionnelle en prolongeant leur parcours de formation (cf encadré « *Un tiers poursuit ses études après la licence professionnelle* »). Une minorité d'entre eux (10 %) se présentent sur le marché de l'emploi sans avoir obtenu de diplôme supplémentaire. Bien qu'ayant peu d'ancienneté sur le marché de l'emploi, leur insertion, à considérer avec prudence compte tenu de la faiblesse des effectifs, ne semble pas en pâtir.

Un tiers poursuit ses études après la licence professionnelle

A l'issue de l'année universitaire 2012-2013, un tiers des diplômés ont prolongé leur parcours de formation : la moitié se sont inscrits en master (dont 38 % à l'UPEM), 6 % intègrent une première année de formation d'ingénieur, 8 % une école de commerce ou de gestion. Enfin, 35 % poursuivent leur parcours dans des écoles spécialisées notamment en informatique, ressources humaines, marketing,... Seuls 73 % d'entre eux sont inscrits à bac + 4. Si 70 % sont rémunérés, via un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, c'est plus souvent le cas des diplômés ayant obtenu leur licence professionnelle sous contrat (87 % contre 23 % des diplômés de formation initiale classique).

D'ailleurs, les diplômés de formation initiale prolongent plus fréquemment leurs études après l'obtention de leur licence professionnelle que les diplômés en formation continue (36 % contre 18 %). Ces derniers sont quasiment tous des diplômés ayant suivi leur licence professionnelle en contrat de professionnalisation. De plus, parmi les diplômés de formation initiale, les bacheliers généraux se réinscrivent plus fréquemment que les bacheliers non généraux (40 % contre 32 %). De même, les diplômés ayant obtenu leur licence en 3 ou 4 ans après leur bac poursuivent plus fréquemment leurs études (38 % contre 30 % de ceux ayant une trajectoire plus longue, avec peut-être des interruptions).

La grande majorité s'engage dans un parcours de réussite puisque 88 % ont validé leur année de formation, et 71 % ont obtenu un titre de niveau I, ou marginalement de niveau II, après leur licence professionnelle. 20 % sont inscrits dans une formation en 2015-2016 et sont donc susceptibles de valider leur parcours d'études par un diplôme supplémentaire.

14% reprennent leurs études

Parmi les diplômés n'ayant pas prolongé leurs études après leur licence, 14 % se sont réinscrits après une année (11 %) ou deux années d'interruption (3 %). Les informations dont nous disposons ne permettent pas de savoir si cette reprise d'études était programmée, c'est à dire que l'interruption correspond à une année de césure, ou si elle a été contrainte par des difficultés d'insertion. Néanmoins, les études sont légèrement différentes pour ceux ayant connu une pause dans leur parcours de formation : ils s'inscrivent moins souvent en master (34 %) et plus fréquemment en formation d'école spécialisée (53 %). Ils ont également moins souvent en contrat durant leurs études (57 % contre 70 %).

Au total, ce sont donc 42 % des diplômés qui se sont inscrits dans une formation après leur licence professionnelle. Parmi eux, 51 se présentent sur le marché de l'emploi sans que ces études aient été sanctionnées par un diplôme supplémentaire.

La moitié débute leur carrière par un emploi durable et qualifié

Quand ils ne poursuivent pas leurs études à la suite de leur licence professionnelle, les évolutions de carrière des diplômés de formations initiales sont liés aux premiers pas dans la vie active.

✓ La moitié débute leur carrière par un emploi durable, et qualifié (c'est-à-dire dont l'emploi relève de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures ou des professions intermédiaires). De plus, ils accèdent à l'emploi rapidement (72 % en moins de trois mois) et sont mieux rémunérés, tant à l'embauche qu'au moment de l'enquête. Leur progression de salaire est également plus forte, en particulier s'ils ne sont pas restés sur le même emploi.

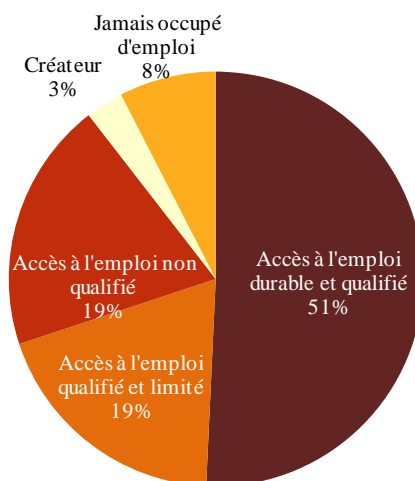
✓ Pour un cinquième des diplômés en revanche, si le premier emploi est un emploi qualifié, le contrat signé est à durée limitée, et même précaire pour les deux tiers d'entre eux. Ils accèdent à l'emploi dans les mêmes délais que ceux ayant signé des contrats stables. Toutefois, leur première rémunération est plus faible (- 85 €) et la différence s'accroît au moment de l'enquête (- 182 €). Quatre diplômés sur dix occupent des emplois stables et la précarité n'en concerne plus qu'un dixième. Néanmoins, un quart ne sont plus en emploi, et ils sont aussi nombreux à en rechercher un qu'à avoir repris leurs études.

✓ Un cinquième des diplômés connaissent des débuts plus difficiles : ils occupent des emplois d'employés ou d'ouvriers, emplois quasiment aussi souvent précaires que durables (40 %). Les emplois à temps partiels sont également plus nombreux (11 % contre 3 %). Finalement, les diplômés semblent se résigner à ce type d'emploi faute de mieux : en moyenne, 7,7 mois se sont écoulés entre la sortie de formation et la prise de poste. Au moment de l'enquête, un cinquième d'entre eux ne sont plus en emploi, notamment en raison d'un retour en formation. Un quart ont finalement trouvé un emploi correspondant à leur niveau de qualification. Et les contrats se sont stabilisés pour les deux tiers des salariés.

✓ Quelques diplômés (16 personnes) se sont lancés dans l'entrepreneuriat au sortir de leurs études. Et 12 d'entre eux sont toujours créateurs au moment de l'enquête.

✓ Enfin, 7 % des diplômés n'ont jamais occupé d'emploi depuis l'obtention de leur licence professionnelle. Quasiment tous se sont réinscrits dans une formation, avec succès. D'ailleurs, il n'est pas impossible que peu d'entre eux se soient confrontés au marché de l'emploi.

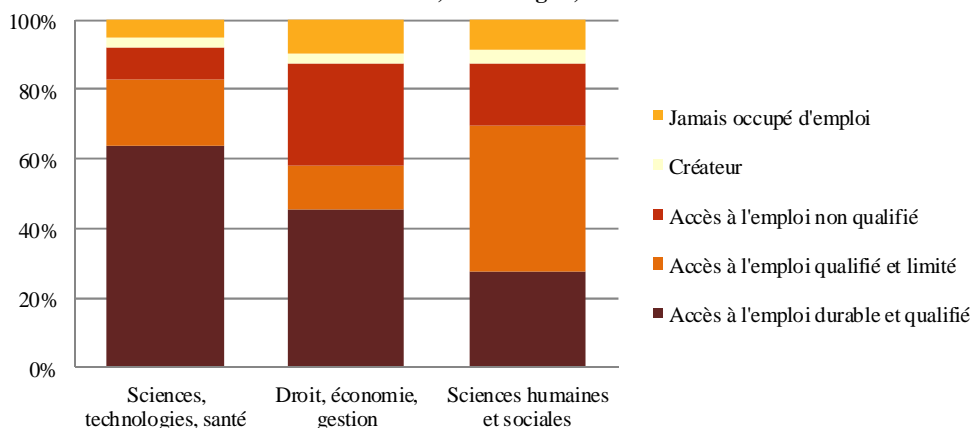
Accès à l'emploi des diplômés de licence professionnelle en formation initiale



Source : Enquête Insertion des diplômés de LP en 2013, UPEM, 2016

Les premiers pas dans la vie active des diplômés du domaine *Sciences, technologie, santé* sont plus aisés que ceux de leurs camarades des domaines *Droit, économie, gestion* ou *Sciences humaines et sociales* : 64 % débutent leur carrière par des emplois durables et qualifiés contre 41 %. En *Sciences humaines et sociales*, les premiers emplois sont plus souvent des emplois qualifiés, mais à durée limitée (42 %). En revanche, en *Droit, économie, gestion*, les diplômés sont plus fréquemment déqualifiés (30 %).

Premiers pas dans la vie active plus aisés pour les diplômés de Sciences, technologies, santé



Source : Enquête Insertion des diplômés de LP en 2013, UPEM, 2016

Pour aller plus loin

BEAUVOIR Rémi, BOUVIER Anthony, DURAND Justine, GOUTTES Adèle, REY Maie, ZILLOTTO Thierry
Conjoncture de l'emploi et du chômage au 4^e trimestre 2015 : l'emploi augmente, le chômage recule légèrement
 DARES, DARES indicateurs n°20, avril 2016.

ERB Louis-Alexandre

Malgré la crise, les diplômés d'université s'insèrent rapidement sur le marché du travail
 Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Note Flash N°6, décembre 2015

MENARD Boris

Sortants du supérieur : la hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage
 CEREQ, Bref du Céreq n°322, septembre 2014

THEOPHILE Nadine

Licence pro 2012 : s'insérer dans un contexte économique dégradé
 Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Ofipe Résultats n°142, mai 2015.